



Bois coupé en bordure de route

Par Rocher

Bonjour

Je voudrais savoir à qui appartient le bois coupé par l'équipement sur la bordure d'une voie départementale ?

Merçi de me répondre!

je veux dire au dela bien sur des limites d'un terrain privé.

Par DIU1973

BONJOUR

Le bois issu du débroussaillage appartient au propriétaire du terrain concerné (particulier, commune).

Renseignez vous